



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2019-350 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 17 juillet 2019;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 août 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2019-350 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 3^e JOUR DE SEPTEMBRE 2019

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe